



# LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 12

juillet. 2016

## Sommaire :

- Vie Institutionnelle:
- Mot du maire
- Point sur les impôts
- Voyage scolaire

## Dans ce numéro :

CCAS : plan d'alerte d'urgence

Manifestations à venir

Aménagement du rond point

Saip : système d'alarme



Mairie de La Garde Adhémar  
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr

www.la-garde-adhemar.com

Rue Marquis de la Baume  
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au samedi de 9h à 12h

Tel : 04 75 04 41 09  
Fax : 04 75 04 43 44



## LE MOT DU MAIRE

### Vos impôts communaux 2016

Si vous avez constaté une augmentation de vos impôts locaux, c'est du fait de la mise en place de l'intercommunalité (2014), de la taxe spéciale d'équipement (2014 également), et de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, sur lesquelles la commune n'a pas la main.

**Concernant l'augmentation des prélèvements intercommunaux, seules 4 communes sur 14 ont voté contre, dont La Garde Adhémar.**

**Pour ce qui relève exclusivement du conseil municipal,**

**c'est-à-dire le taux des impôts locaux, celui-ci n'a pas bougé depuis 2011** : 9,45% pour la taxe foncière, et 13,43% pour la taxe d'habitation (voir ci-joint copies d'avis d'imposition).

La base de calcul de ces taxes ne dépend pas de la commune, mais est établie par les Finances Publiques, autrement dit les services fiscaux de l'Etat ; elle augmente un peu chaque année, de façon forfaitaire.

Vos élu(e)s ont tenu serrés les cordons de la bourse collective, en respectant leur promesse de ne pas augmenter le

taux des impôts locaux, qui est le seul élément sur lequel la commune a la décision. Et ce, malgré l'augmentation des charges supportées par la commune comme par tout un chacun.

Pour paraphraser une expression bien connue : vis-à-vis de celles et ceux qui les reçoivent - les habitantes et habitants de notre village -, les promesses engagées donc bien ceux qui les tiennent ".

**Bon été à toutes et tous !**

### La Garde Adhémar mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016

**Excursion de 38 écoliers avec leurs enseignantes, à la découverte du site archéologique de Glanum à Saint Rémy de Provence**

Le premier groupe de CP et CE1 emmené par Géraldine a été initié en ateliers comme les enfants gallo-romains à la reproduction de jouets en argile et au modelage de lampes à huile. Nos jeunes ont découvert le site, les jeux

d'alors, l'écriture et ils ont un peu revécu l'enfance dans l'antiquité. Le second groupe de CE2, CM1 et CM2 emmené par Carine, a découvert les différentes étapes du filetage pour la confection des vêtements en coton, en lin et en soie. L'après midi a été consacré à la découverte du travail de l'archéologue : initiation à la fouille, relevés, étude des objets mis à jour. Après la fouille nos jeunes ont endossé le rôle du céramologue, du palynologue, dans une enquête qui leur a permis de reconstruire l'histoire du site de Glanum.



Une magnifique journée réalisée avec la contribution : du Conseil Départemental de la Drôme, du Conseil Municipal de La Garde Adhémar, du Club UNESCO, avec la participation des enseignantes Maryse Dachowski et Isabelle Garcia, des parents et des A.C. Bernard, Bruno et Gabriel de l'Amicale Lagardienne pour le devoir de mémoire.

# LA GARDE- ADHEMAR CCAS

**Plan d'alerte et d'urgence** : les personnes de plus de 60 ans de la commune ont été destinataires d'un formulaire de demande d'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la préfecture.

Ce document s'adresse également à toutes les personnes en situation de handicap quelque soit leur âge, auxquelles nous demandons de bien vouloir s'adresser en mairie pour qu'il leur soit remis.

**Marché à Pierrelatte le vendredi** : Un service de transport par taxi les vendredis matin est à l'étude. Ainsi, les personnes de plus de 65 ans, dans l'impossibilité de conduire et/ou sans moyen de transport, intéressées pour se rendre le vendredi matin au marché de Pierrelatte doivent se faire inscrire en mairie. Les modalités de fonctionnement leur seront communiquées directement en cas de mise en place de ce nouveau service.

**Portage de repas à domicile** : Le portage de repas à domicile permet aux personnes âgées de continuer à manger des repas équilibrés sans faire de course et de cuisiner. Cette prestation, prise en charge en partie dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) bénéficie d'un supplément d'aide du CCAS de la commune. Les personnes déjà bénéficiaires ou souhaitant le devenir doivent se faire connaître également en mairie.

## MANIFESTATION PASSEE

Vide grenier du 5 juin :  
belle journée



## MANIFESTATIONS A VENIR

Marché artisanal  
et  
Bal avec Bruno Jou-  
ve le 14 juillet

## Le rond point sur le chemin ferré va être aménagé !

Mr Scali (entreprise : »l'arbre et la manière «) à La Garde Adhémar se propose d'aménager et d'entretenir ce rond point gracieusement. Le plan et le choix des végétaux sont pensés et choisis par l'entreprise, un espace « éphémère » est prévu pour faire vivre et évoluer cette décoration au fil de l'année. Un grand MERCI à l'entreprise. Les plantations commenceront courant septembre et se poursuivront à l'automne...



## URBANISME & REGLEMENTATION

### L'application mobile SAIP, système d'alerte et d'information des populations en cas de crise majeure !

Depuis le 8 juin 2016, une application gouvernementale d'alerte des populations en cas de crise majeure est disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play. L'application SAIP (Système d'alerte et d'information des populations) a été élaborée à la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015 par le Ministère de l'Intérieur. Elle permet d'être alerté, via notification sur son Smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être « géolocalisé ». L'application permet également à l'utilisateur de recevoir des notifications d'alertes qui se déclencheraient dans une zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d'enregistrer sur l'application jusqu'à 8 zones géographiques différentes (codes postaux, communes). L'application délivre également les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte et de la zone dans laquelle l'utilisateur se trouve. Enfin, l'application permet à l'utilisateur de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours qu'il reçoit pour ainsi concourir à la diffusion des messages de sécurité. Dans les prochains mois, une mise à jour de l'application prendra en compte tous les risques majeurs naturels ou technologiques et délivrera les messages de vigilance associés. Plus d'infos : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lancement-de-l-application-mobile-SAIP>